

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie GILSON
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/3747
N/réf. : AVL/CC/XL-2.388/s.436
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue Franz Merjay, 75. Transformation avec extension arrière et aménagement de terrasses. Demande de permis d'urbanisme.
(Correspondant : M. F. Letenre)

En réponse à votre demande du 22 mai 2008, sous référence, réceptionnée le 26 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 11 juin 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison de maître dont le mitoyen de droite (pignon aveugle) donne sur l'entrée du parc de l'abbé Froidure classé comme site.

Le projet consiste à rénover et transformer la maison ainsi qu'à la doter d'une nouvelle extension d'environ 35 m² au niveau du rez-de-chaussée arrière afin d'y aménager une nouvelle cuisine et une nouvelle salle à manger largement ouverte sur le jardin. Un bardage en ardoises est, par ailleurs, prévu sur tout le pignon droit.

La Commission observe qu'à son extrémité droite, la future extension se rattache à l'annexe existante en maintenant un retrait d'une soixantaine de centimètres par rapport au mur mitoyen droit – probablement pour éviter de s'y raccorder et de devoir surélever ce dernier. Ce décrochement offre cependant un raccord peu satisfaisant par rapport au mur mitoyen (creux de 60 cm de large sur 1 m de profondeur). **La Commission préconise, par conséquent, de limiter la longueur de la future annexe à celle de l'annexe existante et donc d'aligner sa façade sur celle-ci**, ce qui ne réduira sa profondeur que d'un mètre à peine et permettra d'éviter ce raccord problématique.

Par ailleurs, le projet prévoit de recouvrir la totalité du pignon gauche à l'aide d'un bardage en Eternit gris foncé. Etant donné l'exposition plein sud de ce pignon, la Commission s'interroge sur la nécessité de cette intervention. En tout état de cause, vu les dimensions très importantes de ce pignon aveugle et sa grande visibilité, la Commission demande de recourir à un traitement le plus sobre et neutre possible afin de ne pas augmenter son impact visuel et donc **d'éviter un revêtement de couleur foncée**. L'écran de verdure qui existe actuellement le long du mitoyen gauche devra également être absolument maintenu afin de dissimuler au mieux la nouvelle annexe depuis le parc.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY